Pôle transitions et développement local Mission Evènementiel

Décision nº 2023-165

Objet : Signature de la convention de tournage avec Cyanid Films

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de mettre en avant la ville de Sceaux par l'accueil de tournage,

Considérant l'apport médiatique offert par le tournage d'œuvres audiovisuelles dans la ville de Sceaux,

APPROUVE la convention avec Cyanid Films représentée par Yanis SOUL, relative au tournage qui se déroulera à l'ancienne mairie le samedi 17 juin 2023 de 10h à 12h, le mercredi 28 juin 2023 de 18h30 à 19h, et le samedi 1^{er} juillet 2023 de 17h30 à 18h.

DECIDE de la signer.

Philippe LAURENT

Fait à Sceaux, le 15 juin 2023